

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE DE LA LICENCE DE
LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES (LEA) DE L'UFR DES
LETTRES ET SCIENCES HUMAINES (LSH) DE L'UNIVERSITÉ
GASTON BERGER (UGB) DE SAINT-LOUIS**

ÉQUIPE D'ÉVALUATION:

- M. Ousmane GUEYE, Professeur Assimilé, Président
- M. Abou HAYDARA, Professeur Titulaire, Membre
- M. Omar NIANG, Expert Professionnel, Membre

Signature,

Pour l'équipe, le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Ousmane Gueye', is written over a horizontal line.

Mars 2024

TABLE DES MATIERES

Liste des sigles et abréviations :	3
Introduction	4
1. Présentation de l'institution et du programme de LEA évalué	4
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation	6
3. Description de la visite sur site.....	6
4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-SUP...	10
5. Points forts du programme	21
6. Points faibles du programme	21
7. Appréciations générales	22
8. Recommandations à l'établissement.....	22
9. Recommandations à l'ANAQ-Sup	22
10. Proposition de décision:	23

Liste des sigles et abréviations :

ANAQ-Sup :	Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur
CIAQ :	Cellule Interne Assurance Qualité
CDD :	Contrat à Durée Déterminée
CDI :	Contrat à Durée Indéterminée
CER :	Commission Enseignement et Réforme
CORME :	Conseil d'Orientation et des Relations avec les Milieux Economiques
D2IPS :	Direction de l'Insertion, de l'Innovation scientifique, de la Prospective et des Services à la communauté
IDI :	Journée d'Insertion
IFOAD :	Institut de Formation Ouverte et à Distance
LEA	Langues Etrangères Appliquées
LMD :	Licence-Master-Doctorat
MESRI :	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
Ordre :	National des Experts du Sénégal
PER :	Personnel d'Enseignement et de Recherche
PATS :	Personnel Administratif, Technique et de Service
PV :	Procès-Verbal
REAL :	Réseau des Anciens Léistes
UE :	Unité d'Enseignement
UGB	Université Gaston Berger
TCE :	Techniques de Création d'Entreprise
TPE :	Travail Personnel de l'Etudiant

Introduction

1. Présentation de l'institution et du programme de LEA évalué

1.1 Présentation de l'institution

L'établissement d'enseignement Supérieur Public, l'Université Gaston Berger (UGB) est située à 13 kilomètres de la ville de Saint-Louis, sur la Route Nationale N°2 vers la Mauritanie et s'étend sur une superficie de cent quatre-vingt-dix (190) hectares. L'UGB est administrée par un Recteur, un Conseil Académique et un Conseil d'Administration. En 2020, l'UGB comptait 11813 étudiants, 318 PER et 534 PATS.

L'Université Gaston Berger de Saint-Louis est organisée en Unités de Formation et de Recherche (UFR), en Ecoles et Instituts.

L'Université Gaston Berger de Saint-Louis comprend les Unités de Formation et de Recherche (UFR) suivantes:

- L'Unité de Formation et de Recherche des Sciences Juridiques et Politiques (UFRSJP);
- L'Unité de Formation et de Recherche des Sciences Economiques et de Gestion (UFR SEG);
- L'Unité de Formation et de Recherche de Lettres et Sciences Humaines (UFRLSH);
- L'Unité de Formation et de Recherche des Sciences Appliquées et de Technologies (UFR SAT);
- L'Unité de Formation et de Recherche des Sciences de la Santé (UFR 25);
- L'Unité de Formation et de Recherche des Sciences Agronomiques, de l'Aquaculture et des Technologies Alimentaires (UFR S2ATA);

L'Université Gaston Berger de Saint-Louis comprend également les Ecoles doctorales (ED) suivantes:

- Ecole doctorale des Sciences et des Technologies (ED ST);
- Ecole doctorale des Sciences de l'Homme et de la Société (ED SHS)

1.2 Présentation du programme de LEA

Le programme de formation qui a fait l'objet de l'évaluation est adossé au département de Langues Etrangères Appliquées (LEA) de l'Unité de Formation et de Recherche de Lettres et Sciences Humaines (UFR LSH).

La filière LEA (Langues Étrangères Appliquées) de l'UFR de LSH de l'UGB est une formation proposée depuis 1990, année d'ouverture de l'Université de Saint-Louis (devenue plus tard l'Université Gaston Berger). Les diplômés de la licence des Langues Étrangères Appliquées sont ce qu'on peut appeler des linguistes polyvalents. C'est-à-dire, ils possèdent de solides connaissances dans un domaine d'application précis, ainsi que des savoir-faire directement utilisables dans la vie active, mais le tout articulé avec une formation solide en langues. L'étudiant fait sa formation en anglais (langue A) et dans une autre langue vivante, langue B qui peut être soit l'espagnol, soit l'allemand, soit l'arabe. Depuis 2014, la section propose (en option) des cours de chinois en partenariat avec l'institut Confucius. En termes de débouchés professionnels, les diplômés de la licence des Langues Appliquées de l'UGB s'orientent vers deux activités: le monde des affaires (entreprises, commerce international – les langues permettent facilement de se greffer sur des programmes internationaux –, le business de façon générale) et le tourisme (c'est-à-dire l'industrie hôtelière)

- Les débouchés

Les principaux profils de sortie de LEA sont les suivants:

- Assistante de Direction ;
- Responsable de secteur ;
- Assistant Import-export ;
- Assistant comptable ;
- Responsable d'économat ;
- Responsable du bureau d'information touristique ;
- Technicien de vente ou produit touristique ;
- Eco-guide ;
- Chargé de mission ;

L'auto-évaluation de la Licence LEA (2017-2022) s'inscrit dans une démarche inclusive; toutes les parties prenantes, étudiants, enseignants-chercheurs, PATS, alumni, ont activement contribué à la collecte des données nécessaires. Le Conseil de département, instance de délibération de la formation, a accompagné tout le processus, depuis le début jusqu'à l'adoption du rapport final d'auto-évaluation du 26 août 2022.

Le rapport issu de cet exercice a été présenté le 26 août 2022 à l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité (ANAQ-Sup) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche

et de l'Innovation en vue d'obtenir **le renouvellement de l'accréditation du programme évalué.**

À cet effet, l'ANAQ-Sup a désigné une équipe d'experts évaluateurs externes composée du Professeur Ousmane GUEYE (président), du Professeur Adama Aïdara, (membre) et de Monsieur Omar NIANG, expert commercial, membre de l'Ordre National des Experts du Sénégal (ONES), pour procéder à l'évaluation du programme de licence en Langues étrangères appliquées (LEA) , conformément au format de présentation recommandé par l'ANAQ-Sup.

L'évaluation s'est déroulée le 22 novembre 2022, de 8h 48 à 17h30, au cours de laquelle, l'équipe des experts a pu vérifier si le programme soumis à l'évaluation satisfait aux standards de qualité de l'ANAQ-Sup.

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

La rédaction du rapport d'auto-évaluation a respecté l'essentiel des orientations fournies par le référentiel d'évaluation de programme de l'ANAQ-SUP. Dans l'ensemble, il a été élaboré, bien écrit et clair en suivant la démarche préconisée par l'ANAQ-SUP et en accord avec une méthodologie de collecte des données et de rédaction que les membres du comité Ad hoc ont adoptée en amont.

Dans son ensemble, le rapport d'auto-évaluation offre une bonne présentation des différents standards. L'accent est mis sur le cursus pluridisciplinaire de LEA qui s'appuie sur une bonne maîtrise des langues étrangères ainsi que sur l'acquisition de connaissances et techniques dans les différentes matières d'application.

En outre, la participation active des membres du comité de pilotage, composé neuf (09) membres dont le chef de Département, six (06) enseignants chercheurs, une secrétaire, un étudiant en licence 3, ont permis d'obtenir des données consensuelles et de produire un rapport d'auto-évaluation.

3. Description de la visite sur site

L'équipe d'évaluateurs de l'ANAQ-Sup est arrivée à l'UGB aux alentours de 08h30.

À leur arrivée, les évaluateurs ont d'abord été reçus par le Directeur de l'URF LSH (à qui ils ont expliqué le sens de la mission), puis par le Directeur-Adjoint et le chef du département LEA.

3.1 Organisation et déroulement de la visite

La visite a été effectuée le mercredi 22 novembre 2023 conformément à l’agenda fourni par l’ANAQ-Sup. Le tableau ci-dessous résume le chronogramme détaillé de la visite des experts:

Horaire	Activités des experts
08h 30 – 08h 45	- Arrivée et installation, - Lancement des activités ; - Présentation des acteurs ; - Rappel des objectifs de la visite ; - Validation de l’agenda de travail ; - Présentation sommaire de l’établissement : mission et gouvernance
08h 45 – 11h 27	Présentation du programme et discussions (échanges, demande de documents complémentaires)
11h 30 – 12h 36	Entretiens et discussions avec les (PER,) du programme
13h 00 – 13h 40	Entretiens et discussions avec les PATS,
13h 45 – 14h 22	Entretiens et discussions avec les Étudiants,
14h 22 – 15h 20	Pause- déjeuner
15h 22 – 16h	Visite des locaux et des infrastructures (locaux pédagogiques, bibliothèques, centres de documentation, bloc administratif, laboratoires et autres infrastructures pédagogiques, toilettes, dispositifs de sécurité d’incendie, l’environnement: extincteurs (date de vérification),bouches d’incendie, escaliers de secours
16h 00 – 16h 30	Synthèse de la journée: Réunion d’harmonisation entre les experts
16h 30 – 17h 00	Restitution orale des premiers éléments d’appréciation

Le début de cette rencontre a permis de prendre connaissance de l’identité des responsables administratifs du programme et de situer d’emblée leurs rôles et niveaux de compétence dans le déroulement de l’évaluation interne.

Au terme de cette séance, l’équipe a invité l’ensemble des responsables de l’UFR, notamment le Directeur-Adjoint, le chef du département LEA, le Directeur de la Cellule Interne

d'Assurance-Qualité, le responsable du comité de pilotage de l'auto-évaluation du programme évalué, à commencer le travail d'examen du rapport d'évaluation interne.

La première séance du travail sur site s'est déroulée suivant le programme ci-après :

- Mot de bienvenue du Directeur-Adjoint de l'UFR LSH de l'UGB ;
- Propos introductifs du Président de l'équipe des experts ;
- Tour de table ;
- Présentation de l'établissement par le Directeur-Adjoint ;
- Présentation du programme évalué et du rapport par le chef du département responsable du comité de pilotage de l'auto-évaluation.

A sa suite, le président de l'équipe des évaluateurs a remercié l'ensemble du personnel de l'UFR de l'accueil qui leur a été réservé et a rappelé le sens et l'objectif de l'évaluation externe conformément à la vision de l'ANAQ-Sup.

Il a décliné le programme du jour qu'il a fait approuver par les membres du comité de pilotage présents. Ensuite, il a invité le personnel présent à une séance de présentation individuelle (Voir liste de présence) puis a donné la parole au responsable de la filière LEA. À son tour, ce dernier a souhaité la bienvenue aux membres de l'équipe des experts puis a fait une présentation de l'organisation interne de l'établissement. Le Responsable du programme, chef du département, a fait une présentation exhaustive du programme de formation, dans ses spécificités, ses objectifs, ses compétences attendues, les profils de sortie et les révisions de la maquette avec l'intégration d'unité d'enseignement dans des activités pédagogiques et les matières d'applications et transversales, fondamentales et optionnelles.

Le déroulement de la présentation sur power point a permis de passer en revue les Unités d'enseignement, les charges de travail, les crédits, outre les langues A et B, les matières d'application qui occupent une place importante dans l'offre de formation.

La séance de présentation de l'offre de formation a donné suite à une discussion engagée autour des points suivants :

- L'absence de présentation générale de l'institution ;
- L'absence de listing des points forts et des points faibles du programme de formation.
- Le nombre de syllabi fournis en éléments de preuve ;
- Les cahiers de texte ;
- L'évaluation des enseignements par les étudiants;
- Les Personnels Administratifs, Technique et de Service (PATs) ;

- Le taux de réussite des étudiants, les taux d'abandon et de redoublement ;
- L'accompagnement et le suivi des diplômés à l'insertion ;
- La mobilité des étudiants au niveau national et international ;
- Les éléments de preuve manquants à fournir lors de la visite sur site
- La présentation de la maquette en accord avec les dispositions du décret 2012-1115.
- Les recommandations issues du rapport d'évaluation précédent.

Au terme de cette première séance de travail, vers 11h27mn, l'équipe a rencontré, tour à tour, le personnel d'enseignement et de recherche, le personnel administratif, technique et de service, puis les étudiants du programme de Licence LEA.

À la suite de ces rencontres, l'équipe des experts a démarré la visite des locaux vers 15h22 mn. La rencontre de débriefing a eu lieu à la suite de la visite des lieux, après que l'équipe des experts s'est retirée à 16h pour faire le point sur la visite. Lors de la restitution orale vers 16h 30mn, les experts et le Directeur-adjoint, le chef du département, les membres du comité de pilotage, la représentante de la CIAQ ont examiné les différents champs et standards en vue de permettre à tout le monde d'être fixé sur les griefs soulevés et d'apporter les réponses appropriées.

3.2 Appréciation de la visite

L'équipe d'experts externes de l'ANAQ-Sup a été accueillie dans de conditions de travail correctes et propices à la réalisation de la mission d'évaluation. La direction et son équipe étaient disponibles. Certains éléments de preuve étaient fournis sur place sur notre demande. Ainsi, ils ont été interpellés sur les syllabi et sur le cahier de texte. Quant à la maquette, elle a fait l'objet de discussion relative aux matières d'applications (comptabilité et gestion des entreprises en Licence 3).

La disponibilité des organes dirigeants, du corps professoral, du personnel administratif, technique et de service et des étudiants présents était appréciable.

Globalement, la séance a été productive et témoigne de la volonté de l'équipe de se conformer aux règles et principes préconisés par l'ANAQ-Sup. Elle s'est déroulée selon les règles et principes consignés dans le référentiel d'évaluation de programme de l'ANAQ-Sup. Tous les champs et standards ont été renseignés. L'approche méthodologique (les étapes, les activités menées et les acteurs impliqués) qui a conduit à l'élaboration du rapport d'auto-évaluation a été décrite. Tous les éléments de preuve annoncés dans le document ont été mis à la disposition des évaluateurs.

4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-SUP.

CHAMP D'ÉVALUATION 1 : OBJECTIFS ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ÉTUDES
Standard 1.01: Le programme d'études est régulièrement dispensé
Le département de Langues étrangères appliquées a été ouvert en décembre 1990. La Licence en cours d'évaluation (2017- 2022) est le résultat d'une refonte apportée en 2013 à la première version ayant servi au démarrage des enseignements (1990-2007). Ce programme de LEA, régulièrement déroulé, avec une dizaine d'années de mise en œuvre, a produit quelque (09) promotions. Le premier groupe de diplômés s'est insérée dans le marché du travail, le second est allé poursuivre ses études à l'étranger (Autriche, Espagne, Etats-Unis, France, etc.), tandis que le troisième a pu accéder au second cycle (Master).
Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 1.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.
Les objectifs de formation en Langues étrangères appliquées sont conçus conformément à la mission de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, déclinée dans son Plan stratégique de développement 2021-2025. Il s'agit essentiellement : - d'offrir une formation en langues adaptée aux besoins du marché de l'emploi ; - de fournir à l'étudiant des outils de base dans des domaines d'application tels que la comptabilité, l'analyse financière, le marketing, la communication, la technique de création d'entreprise, etc.
Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 1.03: Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio – économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu du travail
La finalité du programme de formation est le maintien de relations permanentes avec les acteurs du monde professionnel et socio-économique. En effet, les cours de spécialisation sont assurés par des professionnels, sans oublier le stage en entreprise et les accords de partenariat. Il convient, toutefois, de renforcer cette immersion des étudiants dans le milieu de l'entreprise.

Il s'y ajoute que le département de LEA compte, entre autres, vingt- deux (22) vacataires externes dont douze (12) sont issus du monde professionnel.

L'équipe pédagogique est consciente de l'importance de maintenir un lien avec le monde professionnel. C'est ainsi que, dès les deux premières années, des enseignements relevant des différents domaines d'application sont introduits: Découverte du Monde Professionnel, économie, sociologie du développement, géographie économique, informatique etc.

Ces enseignements préparent au stage en entreprise, prévu à la fin du semestre (06) ; ils donnent en outre à l'étudiant les outils de base pour la création d'entreprise.

Dans le cadre des missions de la Direction de l'Insertion, de l'Innovation scientifique, de la Prospective et des Services à la communauté (D2IPS), en collaboration avec le Conseil d'Orientation et des Relations avec les Milieux Economiques (CORME), le département a organisé, de 2013 à 2021, un Forum d'échanges et de parrainages professionnels en partenariat avec le Réseau des Anciens Léistes (REAL). L'objectif était de faire bénéficier aux étudiants de l'expérience de leurs aînés insérés dans le marché du travail

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

CHAMP D'EVALUATION 2 : ORGANISATION INTERNE ET GESTION DE LA QUALITE

Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminés et communiqués à toutes les personnes concernées.

La Licence LEA est sous la direction d'un chef de département nommé par arrêté du Recteur de l'UGB, sur proposition de l'Assemblée de département.

L'assemblée de département est composée des membres ci-après:

- tous les enseignants permanents du département;
- un (01) représentant élu ou désigné du personnel administratif et de service, pour une durée de trois (03) ans, renouvelable ;
- un(01) représentant élu ou désigné du personnel technique, pour une durée de trois (03) ans, renouvelable ;
- de trois(03) représentants des étudiants, élus chaque année, à raison d'UN(01) par niveau d'étude, dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'université.

Le chef du département est élu par les enseignants du département parmi les professeurs titulaires, les professeurs assimilés, les Directeurs de recherche titulaires et les Directeurs de recherche assimilés ou, à défaut, parmi les maîtres de conférences titulaires, les maîtres de conférences assimilés, les chargés de recherche titulaires et les charges de recherche assimilés et les assistants titulaires.

Dans ses tâches administratives, le chef de département est appuyé par cinq (05) enseignants-chercheurs permanents dont un (01) responsable de master et quatre (04) coordonnateurs de collèges de langues (Allemand, Anglais, Arabe et Espagnol), d'une secrétaire.

L'Assemblée de département est l'instance de décision du département. Les quatre collèges en sont les différents organes de consultation, notamment sur des questions liées à la répartition des charges d'enseignement, au recrutement des PER, etc.

Le Chef de département établit l'emploi du temps de chaque enseignant du département et assure le suivi de son exécution. Il veille à la bonne exécution du calendrier universitaire et au bon déroulement des enseignements et examens. Le Chef de département est chargé de la coordination des enseignements et de l'impulsion de la recherche sous l'autorité du Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR).

Appréciation globale du standard : ATTEINT

Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme

Le processus de conception de l'offre de formation en Licence a vu la participation de tous les enseignants-chercheurs permanents et d'une partie des intervenants externes (professionnels). À cet effet, des comités techniques ad hoc ont été mis en place pour réfléchir sur les améliorations à apporter à la maquette existante. Il s'agissait de procéder par ajout, suppression ou renforcement d'unités d'enseignement, en adéquation avec les objectifs spécifiques visés. Un questionnaire d'évaluation des enseignements, proposé par la Cellule Interne d'Assurance Qualité, en collaboration avec la Commission Enseignement et Réforme (CER), a permis de recueillir les avis des étudiants sur les contenus de leur formation.

Le traitement des données a été effectué par le comité ad hoc, composé de neuf (09) membres, dont sept (07) PER, un (01) PATS et un (01) étudiant. Il faut attirer l'attention du département sur le fait que les autres acteurs ne siègent pas quand on traite de questions concernant les enseignants.

Certes, les informations issues de l'évaluation des enseignements ont été traitées, mais une autre étape reste à franchir. Il s'agit de se rapprocher des enseignants à des fins de remédiation. En plus, le département a indiqué que des révisions de la maquette pédagogique ont eu lieu, mais des PV n'ont pas été présentés aux experts.

Appréciation globale du standard : ATTEINT

Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance-qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études

Il existe, au sein de l'UGB, une Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ). Celle-ci a été créée par arrêté rectoral N°2530 en date du 14 juin 2014. Elle est dirigée par une présidente assistée de responsables issus des différentes UFR de l'UGB. Le représentant de l'UFR Lettres et Sciences Humaines au sein de la CIAQ de l'UGB tient régulièrement des séances de travail avec le comité de pilotage chargé de l'auto-évaluation de la licence LEA. Par ailleurs, les membres du comité de pilotage ont pris part à un atelier de formation en ligne organisé par l'ANAQ-Sup le mercredi 06 juillet 2022. A noter, comme mesure d'assurance qualité, l'évaluation des enseignements par les étudiants.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

CHAMP D'EVALUATION 3 : CURRICULUM ET METHODES DIDACTIQUES

Standard 3.01. : Le programme d'études dispose de maquette structurée, de plans de cours et syllabi correspondants à une mise en œuvre coordonnée du système LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

Le programme dispose d'une maquette pédagogique élaborée selon des normes du LMD. La maquette comporte des Eléments Constitutifs (EC) regroupés au sein d'Unités d'Enseignement (UE) obligatoires, optionnelles et libres. Le système de compensation ne s'applique qu'à l'intérieur des UE, entre EC.

La Licence LEA est composée de trois types d'enseignement: (i) les matières linguistiques (français, anglais, allemand, arabe et espagnol), (ii) les matières d'application (Comptabilité, Economie, Gestion, Droit, TIC, Marketing, Sociologie du développement, Géographie économique, Gestion des ressources humaines, Technique d'expression et de communication etc.) et (iii) les matières d'initiation à l'auto-emploi (Découverte du monde professionnel,

Techniques de création d'entreprise, stage). Cette combinaison pluridisciplinaire permet de renforcer l'employabilité des diplômés.

Des syllabi au nombre de soixante et un (61) produits dans les annexes ont été élaborés pour chaque EC, sur la base du modèle adopté par la Commission Enseignement et Réforme (CER). Les contenus des syllabi normalisés ont fait l'objet de discussion au sein des collèges de langues.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.02. : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

La Licence LEA est composée, comme indiqué plus haut, de trois types d'enseignement : (i) les matières linguistiques (français, anglais, allemand, arabe et espagnol), (ii) les matières d'application (Comptabilité, Economie, Gestion, Droit, TIC, Marketing, Sociologie du développement, Géographie économique, Gestion des ressources humaines, Technique d'expression et de communication etc.) et (iii) les matières d'initiation à l'auto-emploi (Découverte du monde professionnel, Techniques de création d'entreprise, stage). Cette combinaison pluridisciplinaire permet de renforcer l'employabilité de nos diplômés.

Les méthodes pédagogiques employées sont certes diverses mais répondent aux exigences de cette pluridisciplinarité. La différence dans les méthodes d'enseignement trouve son explication dans les différences de parcours des enseignants

L'accès des étudiants aux ressources documentaires est garanti par la disposition d'un centre de documentation proposant des manuels spécialisés en langues étrangères appliquées et d'autres ressources électroniques accessibles via la plateforme de recherche bibliographique de la Bibliothèque universitaire.

Le système d'évaluation se fait à travers cinq modalités : les évaluations sommatives organisées en marge des séances de travaux dirigés (TD), les devoirs surveillés sur table, les dossiers d'enquête, les exposés et les examens terminaux (première et seconde sessions).

Les enseignements sont organisés en cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD), travail personnel de l'étudiant (TPE) avec des contenus spécifiques prenant en compte le profil de sortie de l'étudiant. Il ne faut pas oublier la diminution de la part accordée au cours magistraux, ce qui fait apparaître *l'approche apprentissage*, donc orientée vers l'apprenant.

Dans un contexte marqué par l'usage croissant de l'enseignement à distance, l'organisation d'évaluation en ligne, notamment avec les étudiants du département bénéficiant de programmes d'échanges, est aujourd'hui plus que nécessaire. L'Institut de Formation Ouverte et à Distance (IFOAD) de l'UGB offre des possibilités d'accompagnement.

Appréciation globale sur le standard: ATTEINT

Standard 3.03. Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont règlementées et publiées.

La délivrance des attestations de réussite et de diplôme est conditionnée par l'obtention de la totalité des crédits requis : 60 crédits pour la L1, 120 crédits pour la L2 et 180 crédits pour la L3. Le passage conditionnel s'effectue entre la L1 et la L2, et entre la L2 et la L3 lorsque l'étudiant obtient au moins 70% des crédits (soit 42/60). L'accès à la Licence 3 est soumis à la validation de l'intégralité des crédits de la Licence 1. Trois (03) types d'attestation sont délivrés : l'attestation de réussite (à tous les niveaux), l'attestation de diplôme (en Licence 3) et l'attestation de passage conditionnel (en L1 et L2). La capitalisation des crédits d'une UE n'est effective que lorsque l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.04. Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Le taux de réussite sur la période 2018-2019 et 2020-2021 évolue en dents de scie. En effet, au regard des exigences de pluridisciplinarité qui caractérisent la filière, on peut considérer que les taux de réussite (par niveaux, par année académique, par UE) sont relativement satisfaisants et se présentent comme suit :

- Taux de réussite par année le plus élevé : (taux + année) : 90,56 % en Licence 2 ; année académique 2018-2019.
- Taux de réussite par année le plus bas : (taux + année) : 7,90 % en Licence 1 ; année académique 2019-2020.

Le constat général qui se dégage de la lecture des résultats ci-dessus fait état d'une amélioration sensible des taux de réussite et de promotion au cours des quatre dernières années.

Ces performances auraient pu être meilleures entre 2020 et 2021 n'eût été le contexte de crise sanitaire qui a lourdement bouleversé les habitudes d'enseignement et d'apprentissage en milieu universitaire.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

CHAMP D’EVALUATION 4 : PERSONNEL D’ENSEIGNEMENT ET/ OU DE RECHERCHE (PER)

Standard 4.01 : L’enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement

Le corps enseignant du département de LEA est composé de vingt (20) permanents, dont un (01) professeur titulaire, un (01) professeur assimilé, cinq (05) maîtres de conférences titulaires, douze (12) maîtres de conférences assimilés et un (01) coopérant étranger.

Les intervenants externes (vacataires) sont au nombre de vingt-et-deux (22), dont douze (12) sont issus du monde professionnel, six (06) docteurs, deux (02) doctorants, deux (02) professeurs d’enseignement secondaire et une coopérante étrangère.

Le département compte également dans son corps pédagogique sept (07) enseignants permanents provenant des autres départements de l’UFR ou d’autres UFR (SJP et CRAC).

Le mode de recrutement des PER obéit à des critères d’excellence dans les domaines mis en compétition. Le processus débute par un appel à candidatures international ouvert sur les supports de diffusion d’informations de l’UGB (site web, affichage, listes de diffusion, etc.). La définition des profils des postes se fait en Assemblée de département au sein des collègues.

Du point de vue scientifique et didactique, le personnel enseignant est suffisamment qualifié pour mener les activités pédagogiques du programme

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

La répartition des charges horaires d’enseignements se fait conformément aux dispositions prévues à cet effet par la loi n° 81-59 du 9 novembre 1981 portant statut du personnel enseignant des universités, modifiée. Tous les enseignants sont membres permanents ou associés de laboratoires locaux et/ou internationaux. Les responsabilités administratives sont assumées par un chef de département assisté d’une secrétaire. Le chef de département est élu conformément au décret n° 2021-1506 du 16 novembre 2021 fixant les règles d’organisation et de fonctionnement de l’Université Gaston Berger de Saint-Louis.

La répartition du temps de travail entre les activités d’enseignement, de recherche, de prestations de services et d’administration est régie par la loi 2019-02 du 31 janvier 2019

modifiée. Les charges de travail entre le personnel enseignant, de recherche, de prestations et du personnel administratif est fixée comme suit:

- Le service hebdomadaire d'enseignement des professeurs titulaires et professeurs assimilés est six (06) heures de cours ;
- Le service hebdomadaire d'enseignement des assistants est de neuf heures (09) et demi (1/2) de travaux dirigés (TD) et de treize (13) heures de travaux pratiques ;
- Le service hebdomadaire d'enseignement des Maîtres de conférences titulaires est de six (06) de cours ou de neuf heures (09) et demi (1/2) de travaux dirigés (TD) et de treize (13) heures de travaux pratiques.

Les enseignants participent à l'organisation des examens, à la gestion du Département ou Unités de recherche de l'établissement, aux réunions et travaux des conseils pour un bon fonctionnement de l'institution.

Les cahiers de textes produits lors de la visite ainsi que les syllabi exploités dans les annexes contiennent des indications concrètes sur les tâches accomplies dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, des prestations de services et de l'administration en charge du suivi des enseignements.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 4.03 : La mobilité du PER est possible.

Chaque enseignant-chercheur permanent bénéficie d'un voyage d'étude tous les deux ans.

Cette mobilité est prévue par la loi n° 81-59 du 9 novembre 1981 portant statut du personnel enseignant des universités, modifiée. En outre, le département est lié à des universités étrangères (françaises, anglaises, espagnoles, autrichienne, mauritanienne, nord-américaines, etc.) par des accords de coopération dans lesquelles la mobilité des enseignants-chercheurs occupe une place importante. On peut citer l'accord de coopération entre l'UGB et Lagune (Espagne) le 21 mars 2004 et la convention de coopération du 30 juillet 2004 entre la Universidad de la Laguna et le Sénégal.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

CHAMP D'EVALUATION 5 : ÉTUDIANT(E)S

Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.

L'admission en Licence 1 de LEA est soumise à des critères d'excellence établis comme suit :

- un baccalauréat dans les séries suivantes : L1 B, L'1, L2 et LA ;
- obligatoirement l'anglais et une deuxième langue vivante (allemande, arabe et espagnole) ;
- la répartition des effectifs selon la langue B est proposée ainsi qu'il suit : espagnol 50%, allemand 25% et arabe 25% ;
- La note en anglais doit être supérieure ou égale à 12/20 ;
- La note dans la deuxième langue vivante doit être supérieure ou égale à 12/20.
- La note en français doit être supérieure ou égale à 10/20.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

Au département de LEA, l'égalité filles/garçons est effective dans les procédures de recrutement des nouveaux bacheliers. Le pourcentage des filles évolue de façon croissante d'année en année.

L'évolution des effectifs est, depuis l'ouverture de la filière, marquée par une présence d'hommes et de femmes, tous sélectionnés sur les seuls critères d'excellence. Sur la période 2017-2021, l'effectif inscrit est de 504 étudiants, dont 279 hommes et 225 femmes soit respectivement 55% des hommes et 45% des femmes.

Dans l'organisation des évaluations et au cours des délibérations, les étudiants sont traités sur un pied d'égalité, sans aucune discrimination basée sur l'origine, le sexe, la race, etc. Seuls les critères d'excellence sont pris en compte.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.

Depuis une dizaine d'années, le département de LEA promeut la mobilité des étudiants, conformément aux recommandations du système LMD.

Le département a envoyé au cours des dix (10) dernières années académiques neuf (09)

Étudiants soit deux (02) en France, soit quatre (04) Autriche et soit trios (03) Espagne.

Il y a lieu, toutefois, de promouvoir la mobilité au niveau national.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.04 : Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.

Avec vingt (20) enseignants permanents et plus de vingt-cinq (25) intervenants externes, le département assure à ses étudiants un encadrement à la hauteur des exigences de la formation. L'intervention de professionnels dans la formation témoigne du souci de préparer les étudiants à l'insertion dans le monde du travail.

Le département de Langues Étrangères Appliquées compte 20 enseignants permanents pour un effectif global d'environ 140 étudiants au titre de l'année académique 2020-2021. On a un ratio de sept (7) étudiants par enseignant en l'année 2020-2021 alors que la norme UNESCO recommandée est de 25 étudiants pour un enseignant.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.05 : Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.

En accord avec la vocation professionnalisante de la formation, le département a désigné un enseignant permanent responsable de l'insertion de Licence. Parmi ses missions, on peut citer :

- l'organisation de la Journée d'Insertion (JDI) de LEA, en collaboration avec le Chef de département ;
- jouer un rôle d'interface entre LEA et la D2IPS, toujours associée aux activités de préparation ;
- assister les étudiants dans leurs recherches de stages, en établissant les premiers contacts avec les entreprises et en les accompagnant dans la préparation de leurs dossiers de candidature (curriculum vitae, lettres de motivation, demandes, etc.).

Par la mise sur pied du Réseau des Anciens de LEA (REAL), le département entend assurer un suivi permanent et plus rapproché de ses étudiants. À ce jour, cette structure, qui sert par ailleurs d'outil de conseil et d'instance de propositions pour le département, aide au placement des étudiants soit un taux d'insertion de 85% noté, notamment à travers des postes de stages débouchant généralement sur des CDD ou CDI. En plus, certains diplômés sont parvenus à créer

leurs propres entreprises, ce qui traduit la pertinence du cours Techniques de création d'entreprise (TCE) dans l'offre d'enseignement.

Une liste provisoire des 190 alumni (nom, prénom, fonction et adresse) membres du REAL chefs d'entreprise ou cadres supérieurs est disponible auprès de l'administration du département.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

CHAMP D'ÉVALUATION 6: DOTATION EN EQUIPEMENTS ET EN LOCAUX

Standard 6.01 Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

Le département de Langues étrangères appliquées est doté de cinq (05) salles d'une capacité totale de trois cents (300) places, dont trois (03) salles multimédia entièrement équipées.

Le département dispose d'une salle de documentation de 100 places dont 60 au rez-de chaussée pour les langues et lettres et 40 à l'étage pour la géographie et la sociologie.

Le département dispose de toilettes, mais la distinction entre Hommes et Femmes n'est pas nette. Il a aussi un espace aménagé pour les étudiants en dehors des cours.

Le département ne dispose pas assez d'extincteurs, sans oublier absence de bouches d'incendie et de dispositif pour les personnes à mobilité réduite.

Toutefois, un dispositif de sécurité est mis en place pour la sécurité des biens et personnes

Un guichet Ecobank est installé dans l'enceinte de l'UFR pour permettre aux clients dont les étudiants de ladite banque de faire leurs opérations sur place.

La dotation en équipements, matériels et mobiliers de bureau est dans le tableau suivant:

Equipements	Ordinateur de bureau	Vidéoprojecteur	Imprimante	Scanner	Bureaux équipés
Quantité	20	02	20	02	20

Tous les enseignants-chercheurs disposent d'un ordinateur portable, en plus d'un poste fixe doté par l'UFR. Sur le plan financier, la formation bénéficie d'une subvention annuelle inscrite sur le budget de l'UFR.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

5. Points forts du programme

- Pertinence de l'offre de formation
- Fonctionnement régulier des organes de gouvernance
- Maquette pédagogique élaborée selon les normes du LMD
- Acteurs (PER, PATS, Etudiants) engagés
- Bonnes conditions de travail
- Bon suivi des diplômés
- Bonne efficacité externe
- Existence d'un centre de documentation équipé et fonctionnel
- Existence d'un espace social pour les étudiants
- Existence de conventions de partenariat
- Existence de mobilité internationale pour les étudiants
- Existence de cahiers de textes, d'évaluation des enseignements par les étudiants et de syllabi avec une présentation harmonisée
- Existence d'un espace langues et d'emploi du temps numérisé
- Existence d'un manuel de procédures, de fiches de postes, d'un plan stratégique et d'une CIAQ fonctionnelle : ;

6. Points faibles du programme

- Insuffisance d'extincteurs et absence de bouches d'incendie
- Absence de dispositif pour les personnes à mobilité réduite
- Absence de PV relatifs à la révision de la maquette
- Non systématisation des stages en entreprise
- Absence d'adéquation entre le cours de linguistique et les objectifs de la formation
- Insuffisance de PATS
- Absence du cours de fiscalité et de logiciel sage sarri de tenue de comptabilité et de gestion commerciale.

7. Appréciations générales

Le programme de LEA de l'UGB qui a fait l'objet de l'évaluation répond globalement aux normes de qualité de l'ANAQ SUP (fonctionnement régulier des instances de gouvernance, prise de mesures d'assurance qualité, bonne efficacité externe, bon suivi des diplômés, mobilité des PER et des étudiants, évaluation des enseignements, existence de syllabi, de cahiers de textes de conventions de partenariat, bonnes conditions de travail...).

Toutefois, le programme devra continuer à travailler sur l'amélioration des processus pédagogiques et administratifs, particulièrement à la revue périodique de sa maquette pour l'adapter au contexte académique et surtout socioprofessionnel avec une implication des professionnels dans les travaux dirigés et le renforcement des cours tels que la comptabilité financière, l'introduction de la fiscalité des entreprises en licence3 et de logiciel comptable.

8. Recommandations à l'établissement

- Aller dans le sens d'acquérir d'autres d'extincteurs et mettre en place des bouches d'incendie
- Mettre en place un dispositif pour les personnes à mobilité réduite
- Systématiser la rédaction de PV de réunion
- Généraliser le stage en entreprise
- Elargir le contenu du cours de linguistique pour l'adapter entre autres au texte appliqué (base de travail de la langue appliquée)
- Renforcer le nombre de PATS
- Intégrer, dans l'offre de formation, le cours de fiscalité et le logiciel sage sarri de tenue de comptabilité et de gestion commerciale.

9. Recommandations à l'ANAQ-Sup

- Travailler davantage à la vulgarisation du référentiel par des séances de formation et d'information à destination du PER, des PATS et des étudiants ;
- Communiquer de façon assez périodique, à travers les médias formels, sur les programmes accrédités afin d'encourager les autres à se soumettre à l'exercice ;
- Sensibiliser les institutions d'enseignement supérieur publiques et privées sur le sens de la mission de l'ANAQ-Sup qui devrait être plutôt perçue comme un service public destiné à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de l'innovation.

❖ SUIVI DES RECOMMANDATION ISSUES DE L'ÉVALUATION DE 2016

Quant au rapport d'évaluation précédent du 26 août 2016, les experts avaient fait des recommandations relatives à des points faibles analysés ci-après:

- **Instaurer, dans les meilleurs délais, l'utilisation du cahier de textes comme outil de base du processus d'assurance qualité ;**

L'utilisation du cahier des textes est maintenant systématique au département de LEA de l'UGB.

- **Harmoniser et instaurer l'utilisation des formulaires d'évaluation des enseignements par les étudiants et systématiser leur traitement pour la prise de décision et l'amélioration de la qualité des pratiques pédagogiques des enseignants ;**

Les enseignements sont systématiquement évalués avec une fiche d'évaluation harmonisée. Le traitement des informations issues de l'évaluation des enseignements est une réalité.

- **Augmenter la professionnalisation dès la Licence par l'augmentation des enseignements visant des filières et métiers et l'augmentation des enseignements ayant un contenu en techniques de gestion ;**

La comptabilité et la gestion des entreprises sont deux matières de techniques de gestion qui ne figurent pas dans l'emploi du temps de l'année 2021-2022 mais selon les étudiants de licence³, ces deux matières sont dispensées en troisième année au titre de l'année académique 2022-2023.

- **Diminuer les enseignements à fort contenu de culture générale (Histoire, sociologie.) ;**
- Ce point n'a pas encore connu de mise en œuvre.
- **Aller vers la mise sur pied d'un institut universitaire pour augmenter la flexibilité au niveau de la gestion de la section LEA et son adaptabilité aux besoins de l'environnement.**

Le département LEA n'est pas érigé en un institut universitaire.

10. Proposition de décision:

ACCREDITATION DU PROGRAMME DE FORMATION